

ARRÊTÉ N°26/12



ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A Mme Xavière MICHELOT, 4^{ème} adjointe

Le maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-18 et L.2122-22, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

VU la délibération du conseil municipal du 20 mars 2026 fixant à cinq le nombre des adjoints,

VU le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 20 mars 2026,

CONSIDERANT que pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation à Mme Xavière MICHELOT, 4^{ème} adjointe au Maire,

ARRETE

Art. 1 - Madame Xavière MICHELOT, 4^{ème} adjointe, est déléguée à l'urbanisme. Elle assurera en lieu et place et concurremment avec nous les fonctions et missions relatives aux domaines suivants :

- La gestion de l'urbanisme règlementaire (CU, DP, Pc, Pa, enseignes, taxes, chantiers...) et opérationnel (acquisitions et ventes foncières, servitudes, bornage, alignement...)
- L'élaboration des documents d'urbanisme
- La police de l'urbanisme
- Les autorisations de travaux

Art. 2 - Délégation de signature est donnée à Madame Xavière MICHELOT, 4^{ème} adjointe, pour les courriers usuels, attestations, certificats d'urbanisme et de conformité, et toute autre autorisation d'occupation du sol, y compris les permis d'aménager, les permis de construire et l'exercice du droit de non préemption urbain.

Art. 3 - Le Maire de la commune de Choisy et la Secrétaire générale de mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée.

Art. 4 - Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et copie en sera adressée à Madame la Préfète de Haute-Savoie ainsi qu'au comptable public assignataire du SGC d'ANNECY.

Notifié à l'intéressée le : 7 avril 2026
Signature de l'adjointe

Fait à CHOISY, le 7 avril 2026
Le Maire,
François DIZIER

Télétransmis à la Préfecture le :

